



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 21 MAI 2026

Le 21 mai 2026, à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, dûment convoqué le 13 mai 2026 s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2026-78

OBJET : DESIGNATION DE REPRESENTANTS A LA MISSION LOCALE DU LUBERON, DU PAYS  
DES SORGUES ET DES MONTS DE VAUCLUSE

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 34 - PROCURATIONS : 6 - VOTANTS : 40

Présents :

APT : M. Jean AILLAUD, M. Cédric MAROS, M. Frédéric SACCO, Mme Gaëlle LETTERON, M. El Hadji NDIOUR, M. Emmanuel LAURO, Mme Charlotte KHALFAOUI, Mme Laure KALTENBACH-FOURNIER, M. Patrick BONNET, Mme Céline CELCE

AURIBEAU : M. Roland CICERO

CASENEUVE : M. Gilles RIPERT

CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD

CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL

GARGAS : M. Patrick SIAUD, M. Pierre MARTIN, Mme Justine ESCHENBRENNER

GIGNAC : M. Christophe MEZARD

GOULT : Mme Christine FLORENT

JOUCAS : M. Lucien AUBERT

LACOSTE : M. Bruno PITOT

LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET représentée par Mme Solange FOUVET

LIOUX : M. Patrice FOURNIER

MURS : M. Alexandre BERGODAA

ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY, M. Patrick ICARD

RUSTREL : M. Guillaume JEAN

SAIGNON : M. Jean-Pierre BOYER

SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL

SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE

SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : Mme Sandrine ISSON, M. Marc RICHARDOT

VIENS : M. Frédéric ROUX

VILLARS : M. Thomas SAMPIETRO

Absents :

APT : Mme Dominique SANTONI, Mme Isabelle NOTARIANNI, M. Laurent COSTAGLIOLA-DI-FIORE, Mme Florence SAOUDI, M. Christophe CARMINATI, Mme Janet GUEVEL TAVOLINI

GARGAS : Mme Florence QUAGHEBEUR

SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT

Procurations :

APT : Mme Ines MAYSTRE donne pouvoir à Mme Charlotte KHALFAOUI

BONNIEUX : M. Pascal RAGOT donne pouvoir à M. Patrick SIAUD

BUOUX : M. Patrice HIVERT donne pouvoir à M. Roland CICERO

MÉNÉRBES : M. Patrick MERLE donne pouvoir à M. Lucien AUBERT

SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : Mme Sophie DELAYE donne pouvoir à Mme Sandrine ISSON

SIVERGUES : Mme Martine CALAS donne pouvoir à M. Roger ISNARD

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20260521-2026-78-DE  
Date de télétransmission : 26/05/2026  
Date de réception préfecture : 26/05/2026

Page 1 sur 2

CC-2026-78

**Vu**, l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales transposable aux EPCI, à savoir :  
« Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin »,

**Vu**, les statuts de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL) et notamment la compétence  
« Le soutien aux structures d'aide à l'insertion économique et d'accès à l'emploi »,

**Considérant**, l'adhésion à la Mission locale du Luberon, du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse pour le compte et par substitution des communes de la communauté de communes sauf la commune de Céreste-en-Luberon qui dépend d'un autre zonage,

**Considérant**, la volonté de la CCPAL de soutenir la Mission locale dans ses actions en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans révolus,

**Considérant**, la nécessité de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de la communauté de communes à la Mission locale du Luberon, du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse suite aux renouvellements des conseils municipaux,

**Considérant**, la proposition de nommer Gilles RIPERT, président de la communauté de communes, en tant que titulaire et Charlotte CARBONNEL, vice-présidente, en tant que suppléante,

Le président propose à l'assemblée de délibérer pour désigner ces deux représentants.

Un scrutin à main levée est organisé, à la demande de l'ensemble des membres présents.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
OÙ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**À l'unanimité,**

**Désigne, Monsieur Gilles RIPERT** en qualité de représentant titulaire de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon à la Mission locale du Luberon, du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse,

**Désigne, Madame Charlotte CARBONNEL** en qualité de représentante suppléante,

**Mande**, le président pour établir et signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,  
M. Frédéric SACCO



Le Président,  
M. Gilles RIPERT



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.*

Mise en ligne le : 03/06/2026